

Outil de vérification d'auto-évaluation en matière de prévention et de contrôle des infections pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite

Première révision : décembre 2024

Instructions

Objectif :

Cet outil de vérification d'auto-évaluation vise à aider les responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI) des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite à déterminer dans quelle mesure leurs pratiques de PCI satisfont aux exigences minimales en la matière, en vertu des lois et des règlements applicables. Cette vérification peut servir aux discussions sur le besoin de soutien en matière de PCI de la part des carrefours de PCI, des bureaux de santé publique, de Santé publique Ontario ou d'autres organismes de soutien ou ministères. Le personnel qui effectue cette vérification doit s'assurer de connaître les plus récents protocoles de PCI en vigueur dans son établissement.

Quand utiliser cet outil :

Cet outil peut être utilisé pour surveiller la mise en œuvre et le respect continu des pratiques de PCI. Certains secteurs nécessiteront probablement une vérification plus approfondie (p. ex. l'hygiène des mains, le port de l'ÉPI, le nettoyage de l'environnement) en cas de changement de politique ou de pratique ou encore en présence d'écarts confirmés aux pratiques exemplaires. Veuillez consulter le document [Liste de vérification en matière de prévention et de contrôle des infections dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite](#) pour effectuer une évaluation plus complète des pratiques de PCI.

Comment utiliser cet outil :

- Réservez du temps pour faire le tour de votre établissement et effectuer cette vérification.
- Envisagez de vous faire accompagner par un autre membre du personnel. Chacun d'entre vous remarquera peut-être différents secteurs à améliorer. Certaines mesures peuvent nécessiter la consultation de l'administrateur ou de l'infirmière responsable.
- Indiquez les lieux précis ainsi que les lacunes qui y ont été observées dans la colonne « Notes pour l'amélioration ».
- Remplissez en dernier la section des mesures à prendre afin de classer par ordre de priorité les points pour lesquels la réponse était « Non ». Communiquez ces mesures à prendre à la haute direction en vue d'obtenir son soutien des plans d'amélioration à exécuter dans un délai précis.
- Les résultats de cette vérification peuvent être comparés à ceux des vérifications antérieures afin de déterminer si les améliorations recommandées ont été apportées.

Renseignements sur l'évaluateur

Date (aaaa-mm-jj):

Nom du vérificateur :

Heure (24 h - hh:mm):

Signature du vérificateur :

Nom du deuxième vérificateur :

Signature du deuxième vérificateur :

1 - Entrée principale

1.1 Il y a un processus de dépistage passif des signes et des symptômes de maladie infectieuse (p. ex. toux, fièvre, nausées, vomissements, diarrhée ou éruption cutanée d'apparition récente) à l'intention de l'ensemble du personnel et des visiteurs	Oui	Non
1.2 Des affiches de dépistage passif des signes et des symptômes de maladie sont bien en vue	Oui	Non
1.3 Un désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) contenant de 70 % à 90 % d'alcool est disponible	Oui	Non
1.4 Des masques médicaux sont disponibles et des instructions d'utilisation sont affichées	Oui	Non
1.5 Toutes les personnes qui entrent dans l'établissement doivent se désinfecter les mains avec un DMBA, mais le port du masque médical est optionnel	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

2 - Hall d'entrée et/ou ascenseurs (Passez à la section 3 s'il n'y a pas de hall d'entrée ou d'ascenseurs)

2.1 Il y a le moins de meubles possible et leurs surfaces peuvent être facilement nettoyées et désinfectées	Oui	Non
2.2 Toutes les surfaces sont nettoyées / désinfectées au moins une fois par jour, ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non
2.3 Du DMBA est disponible sur le mur extérieur adjacent aux ascenseurs et aux portes	Oui	Non
2.4 Une affiche indiquant la façon de porter un masque médical et de se laver les mains est bien en vue	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

3 - Vestiaires et salles de repos du personnel

3.1 Du DMBA est disponible à l'entrée et à l'intérieur de la pièce	Oui	Non
3.2 Le personnel se lave les mains avant d'entrer et de sortir	Oui	Non
3.3 Des fournitures sont accessibles pour nettoyer et désinfecter les surfaces après usage	Oui	Non
3.4 La salle est nettoyée / désinfectée au moins une fois par jour	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

4 - Étage des soins aux résidents – poste du personnel infirmier

4.1 Aucune nourriture ou boisson n'est autorisée au poste	Oui	Non
4.2 Le DMBA est facilement accessible	Oui	Non
4.3 Des gants et des lingettes nettoyantes / désinfectantes sont disponibles pour nettoyer les surfaces après usage (p. ex. clavier)	Oui	Non
4.4 Toutes les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non

Notes pour l'amélioration :

5 - Étage des soins aux résidents – aires communes des résidents (salles d'activité, de physiothérapie, de repas)

5.1 Du DMBA est disponible à l'entrée et à l'intérieur des pièces	Oui	Non	
5.2 Les résidents se lavent les mains en entrant et en sortant (si la mesure est en vigueur)	Oui	Non	S.O.
5.3 Le personnel se lave les mains selon les quatre moments d'hygiène des mains (si la mesure est en vigueur)	Oui	Non	S.O.
5.4 Toutes les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elles sont visiblement souillées	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

6 - Étage des soins aux résidents – chambres des résidents

6.1	Du DMBA est accessible à l'entrée et au point de service	Oui	Non	
6.2	Le personnel se nettoie les mains selon les quatre moments de l'hygiène des mains (si la mesure est en vigueur au moment de la vérification)	Oui	Non	S.O.
6.3	Pour les pratiques courantes, le personnel a accès à un ÉPI selon l'évaluation des risques au point de service (ERPS)	Oui	Non	
6.4	Pour les résidents nécessitant des précautions supplémentaires, une affiche à cet égard est bien en vue et le personnel a accès aux fournitures d'ÉPI nécessaires	Oui	Non	
6.5	Le personnel et les visiteurs ont reçu l'information et la formation requises sur l'utilisation sécuritaire de l'ÉPI	Oui	Non	
6.6	Le personnel porte un ÉPI selon son ERPS conformément aux Pratiques de base et précautions supplémentaires	Oui	Non	
6.7	Les résidents sont évalués au moins une fois par jour afin de détecter les signes et les symptômes d'infection respiratoire aiguë (p. ex. toux, fièvre, nausées, vomissements, diarrhée ou éruption cutanée d'apparition récente)	Oui	Non	
6.8	La pièce est nettoyée et désinfectée au moins une fois par jour ainsi que lorsqu'elle est visiblement sale	Oui	Non	
6.9	L'équipement qui ne peut pas être utilisé pour un seul résident est nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation	Oui	Non	
6.10	Les poubelles (ou les bacs à linge à linge lorsque des blouses réutilisables sont utilisées) sont disposées près de la sortie des chambres afin que le personnel puisse facilement y mettre l'ÉPI et les blouses réutilisables après usage	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

7 - Vérifiez ce qui suit auprès de l'infirmière ou de l'administrateur responsable :

7.1	Le nombre d'employés est suffisant et il y a un plan d'urgence qui précise les besoins en dotation et classe les services essentiels et non essentiels par ordre de priorité d'après les besoins des résidents	Oui	Non	
7.2	La réserve d'ÉPI est suffisante	Oui	Non	
7.3	Des chambres d'isolement sont identifiées conformément aux directives du ministère des Soins de longue durée	Oui	Non	S.O.
7.4	Les espaces intérieurs sont bien aérés (par exemple grâce à la vérification de l'entretien et du bon fonctionnement des systèmes de CVC et des mécanismes de ventilation naturelle)	Oui	Non	
7.5	Le personnel a été informé des plus récentes directives (p. ex. mise à jour des tableaux de communication, entretien avec le personnel et envoi de courriels)	Oui	Non	

Notes pour l'amélioration :

8 - Énumérez toute autre préoccupation en matière de PCI (p. ex. un distributeur de DMBA est vide ou défectueux, il n'y a pas suffisamment de masques médicaux) :

Bibliographie

Ontario. Ministère de la Santé. Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation – Protocole concernant les maladies infectieuses Appendix 1: case definitions and disease-specific information. Respiratory infection outbreaks in institutions and public hospitals. [En ligne]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 5 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la> (consulter l'annexe 1 du document *Respiratory infection outbreaks in institutions and public hospitals* [en anglais seulement], sous « R » dans le Protocole concernant les maladies infectieuses des Normes de santé publique de l'Ontario)

Ontario. Ministère de la Santé. Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosons dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif, 2024 [En ligne]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 5 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la> (consulter le document *Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosons dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif*, dans la section Documents de référence des Normes de santé publique de l'Ontario)

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Ressources concernant la COVID-19 pour les soins de longue durée [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024 [mis à jour le 13 février 2024; cité le 25 octobre 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/Diseases-and-Conditions/Infectious-Diseases/Respiratory-Diseases/Novel-Coronavirus/Long-Term-Care-Resources>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Comité consultatif provincial des maladies infectieuses – Prévention et contrôle des infections. Pratiques exemplaires en matière de prévention de la transmission des infections aiguës des voies respiratoires dans l'ensemble des établissements de santé [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024 [cité le 25 octobre 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/A/24/acute-respiratory-infection-transmission.pdf?&sc_lang=fr

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Prévention et contrôle des infections [Internet]. Toronto, ON : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2021 [mis à jour le 7 mai 2024; cité le 30 octobre 2023]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control>

Citation :

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Outil de vérification d'auto-évaluation en matière de prévention et de contrôle des infections pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite. 1^{re} révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024.

Historique des publications :

Date de publication : 2023
Première révision : décembre 2024

Avis de non-responsabilité :

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Pour en savoir plus, veuillez consulter [publichealthontario.ca](https://www.publichealthontario.ca)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024